



## SYNTEC et Complémentaire santé collective

Par **Natacha002**, le **14/06/2017** à **10:11**

Bonjour à tous,

J'ai une interrogation concernant l'adhésion à la complémentaire santé collective. Nous dépendons de SYNTEC.

La complémentaire est obligatoire pour les salariés et leurs enfants à charge. Je me trouve dans 2 cas précis de refus des salariés de rattacher leurs enfants :

1- l'enfant du premier est rattaché à la complémentaire de leur maman qui est plus avantageuse et mon salarié ne souhaite pas payer une cotisation famille alors qu'il paie actuellement une cotisation solo.(prise en charge 50%)

2 - les enfants du second sont rattachés à la CMU de leur maman. De même, il ne souhaite pas payer une cotisation famille alors qu'il paie une cotisation solo actuellement.

Y-a-t'il des dérogations possibles dans ces cas précis?

Le cas échéant, quelle est l'attitude à adopter selon vous?

Par avance, je vous remercie beaucoup pour votre aide. Très bonne journée à tous.

Natacha.